



**MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO**  
Code: 70613



Version: 2 Révision: 13/01/2017

Revisión precedente: 05/10/2011

Date d'impression: 13/01/2017

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: **MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO**  
Code: 70613
- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES: [ ] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation  
Utilisations prévues (principales fonctions techniques):  
Masilla. [ ] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation  
# Secteurs d'utilisation:  
Utilisations par des consommateurs (SU21).  
Utilisations déconseillées:  
Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.  
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:  
# Sans restriction.
- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:  
PINTURAS MACY, S.A.  
Ctra. Nacional 301, Km. 212,8 - E-02630 - La Roda (Albacete)  
Téléphone: +34 967 440712 - Fax: +34 967 442819  
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:  
e-mail: laborato102@pinturas-macy.com
- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 967 440712 (8:00-13:00 / 16:00-20:00 h.) (heures ouvrables)

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

# Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP):  
DANGER: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | STOT SE (irrit.) 3:H335

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335	Cat.2 Cat.1 Cat.3	Peau Yeux Inhalation	Peau Yeux Voies respiratoires	Irritation Lésions graves Irritation
<u>Santé humaine:</u> 					
<u>Environnement:</u> Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: When in section 3 a range of percentages is used, the health and environmental hazards describe the effects of the highest concentration of each component, but below the maximum value.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

# *Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP)*

Mentions de danger:  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:  
P280 Porter des yeux, les vías respiratorias.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Indications additionnelles:  
Aucune.

Composants dangereux:  
Clinker de ciment portland

2.3 AUTRES DANGERS:  
Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:  
Autres dangers physico-chimiques: # *On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.*  
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: # *On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.*  
Autres effets néfastes pour l'environnement:



MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613



**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1	<p><b>SUBSTANCES:</b> Non applicable (mélange).</p>					
3.2	<p><b>MÉLANGES:</b> # Ce produit est un mélange. <u>Description chimique:</u> Mezcla de Pigmentos, cargas, resinas y aditivos.</p> <p><b>COMPOSANTS DANGEREUX:</b> Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; text-align: center;">25 &lt; 30 % </td> <td style="width: 45%;"> <p><b>Clinker de ciment portland</b> CAS: 65997-15-1 , EC: 266-043-4 CLP: Danger: Skin Irrit. 2:H315   Eye Dam. 1:H318   STOT SE (irrit.) 3:H335</p> </td> <td style="width: 40%; text-align: right;"> <p>REACH: Exempt Autoclassé</p> </td> </tr> </table> <p><b>Impuretés:</b> # Le produit commercialisé est pauvre en chromate en soi ou en réduisant sa teneur en Cr(VI) soluble dans l'eau. Contenu de Cr(VI) soluble &lt; 2 mg/kg (0,0002%) par rapport au poids total du ciment sec.</p> <p><b>Stabilisateurs:</b> Aucun</p> <p><b>Référence à d'autres sections:</b> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.</p> <p><b>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</b> # Liste mise à jour par l'ECHA sur 20/06/2016. <u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune <u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune</p> <p><b>SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):</b> Non applicable (mélange inorganique).</p>			25 < 30 % 	<p><b>Clinker de ciment portland</b> CAS: 65997-15-1 , EC: 266-043-4 CLP: Danger: Skin Irrit. 2:H315   Eye Dam. 1:H318   STOT SE (irrit.) 3:H335</p>	<p>REACH: Exempt Autoclassé</p>
25 < 30 % 	<p><b>Clinker de ciment portland</b> CAS: 65997-15-1 , EC: 266-043-4 CLP: Danger: Skin Irrit. 2:H315   Eye Dam. 1:H318   STOT SE (irrit.) 3:H335</p>	<p>REACH: Exempt Autoclassé</p>				

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

4.1	<p><b>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:</b></p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <p># Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.</p> </div>		
	<b>Route d'exposition</b>	<b>Symptômes et effets, aigus et différés</b>	<b>Description des premiers secours</b>
	<p><b>Inhalation:</b> </p>	L'inhalation de poussière produit des irritation des mucozes, toux et des difficultés respiratoires.	En cas d'inhalation de poussière, retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. S'il existe difficulté pour respirer, appliquer de l'oxygène. S'il est nécessaire, respiration artificielle. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS).
	<p><b>Peau:</b> </p>	# Le contact avec la peau produit rougeur et douleur.	Laver avec de l'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvants.
	<p><b>Yeux:</b> </p>	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	<p><b>Ingestion:</b></p>	Par ingestion, peut causer irritation de la bouche et de la gorge, des douleurs abdominales, des vomissements et la diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	<p><b>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:</b> Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11</p>		
4.3	<p><b>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:</b> <u>Information pour le médecin:</u> # Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient. <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.</p>		



MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613



**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non combustible.

- 5.1 **MOYENS D'EXTINCTION:**  
Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau.
- 5.2 **DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**  
Néanmoins, en cas d'incendie, peut supporter la combustion et peut se décomposer et émettre des vapeurs toxiques ou irritantes.
- 5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**  
**Équipements de protection particuliers:** # Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.  
**Autres recommandations:** Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1 **PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:**  
Éviter le contact direct du produit. Éviter de respirer les poussières.
- 6.2 **PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**  
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
- 6.3 **MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**  
Contenir et recueillir les fuites à l'aide d'un aspirateur de vide ou une brosse humide. Ne pas utiliser de brosses sèches, puisqu'il pourrait se former des nuages de poussière. Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.
- 6.4 **RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**  
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.  
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.  
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**  
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  
**Recommandations générales:**  
Éviter tout genre de déversement ou fuite. Assurez-vous de minimiser la production de poussière potentielle.  
**Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:**  
**Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:**  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Éviter l'application du produit directement sur des personnes, animaux, plantes ou aliments. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
**Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:**  
Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
- 7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  
**Classe de magasin** : D'après les dispositions en vigueur.  
**Temps de stockage** : # 12. mois  
**Températures** : min: 5. °C, max: 30. °C (recommended).  
**Matières incompatibles:**  
Aucune en particulier.  
**Type d'emballage:**  
Selon réglementations en vigueur.  
**Quantités limites (Seveso III):** # Directive 2012/18/UE:  
# No aplicable.
- 7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**  
· Voir 'Safe Powder Coating Guideline', (CEPE, 2005).



MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613



**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1** PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:  
# Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 - ED 984	An	VME	mg/m3	VLCT	mg/m3	Observations	Table
		ppm		ppm			MP nr.
Clinker de ciment portland		-	4.0	-	-	Fraction respirable	
Poussière inhalable			10.				
Poussière respirable			5.0				

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 -	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d -	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d -
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 -	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 -	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 -
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 -	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d -	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d -
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 -	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 -	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 -

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l -	<u>PNEC Marin</u> mg/l -	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l -
<u>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:</u> Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC STP</u> mg/l -	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight -	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight -
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	<u>PNEC Air</u> mg/m3 -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight -	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d -



MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de poussières.

Protection des yeux et du visage:

Protection des mains et de la peau: L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<u>Masque:</u>	Conseillable.
<u>Lunettes:</u> 	Oui.
<u>Écran facial:</u>	Non.
<u>Gants:</u> 	Oui.
<u>Bottes:</u>	Non.
<u>Tablier:</u>	Non.
<u>Combinaison:</u>	Non.

Risques thermiques:

# Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

# Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: # Este producto no contiene ninguna sustancia incluida en la lista de sustancias prioritarias en el ámbito de la política de aguas, según la Directiva 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Éviter la formation de poussière.



MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613



**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><b>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></p> <p><u>Aspect</u>                      - État physique : Solide poussiéreux.                      - Couleur : Blanc.                      - Odeur : Caractéristique                      - Seuil olfactif : Non disponible (mélange).</p> <p><u>Valeur pH</u>                      - pH : 13. à 20°C</p> <p><u>Changement d'état</u>                      - Point de fusion : Non disponible                      - Point initial d'ébullition : Non applicable</p> <p><u>Densité</u>                      - Densité relative : # 2.731* à 20/4°C Relative eau                      - Densité apparente : 1.05 g/cc à 20°C</p> <p><u>Stabilité</u>                      - Température décomposition : # Non applicable (thermiquement stable).</p> <p><u>Viscosité:</u>                      - Viscosité (temps écoulement) : Non applicable (solide).</p> <p><u>Volatilité:</u>                      - Tension de vapeur : Non applicable</p> <p><u>Solubilité(s)</u>                      - Solubilité dans l'eau: Soluble                      - Liposolubilité : # Non applicable (produit inorganique).</p> <p><u>Inflammabilité:</u>                      - Point d'éclair : Ininflammable                      - Température auto-inflammation : Non applicable (incombustible).</p> <p><u>Propriétés explosives:</u>                      # Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u>                      # Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>
-----	--

9.2	<p><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></p> <p>- Chaleur de combustion : # 95* Kcal/kg</p> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><b>RÉACTIVITÉ:</b>  <u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux.  <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.</p>
------	--

10.2	<p><b>STABILITÉ CHIMIQUE:</b>                      Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
------	---

10.3	<p><b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</b>                      Au contact des acides produit du gaz hydrogène, gaz extrêmement inflammable qui forme des mélanges explosifs dans l'air.</p>
------	---

10.4	<p><b>CONDITIONS À ÉVITER:</b>  <u>Chaleur:</u> Tenir à l'écart de sources de chaleur, puisqu'il pourrait se produire un tassement du matériel.  <u>Lumière:</u> # Non applicable.  <u>Air:</u> # The product is not affected by exposure to air, but should not be left the containers open.  <u>Humidité:</u> Éviter l'humidité.  <u>Pression:</u> # Irrélevant.  <u>Chocs:</u> # The product is not sensitive to shocks, but as a recommendation of a general nature should be avoided bumps and rough handling to avoid dents and breakage of packaging, especially when the product is handled in large quantities, and during loading and download operations.</p>
------	--

10.5	<p><b>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</b>                      Aucune en particulier.</p>
------	---

10.6	<p><b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b>                      Aucun produit de décomposition dangereux s'il est correctement stocké et manipulé.</p>
------	--



MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613



**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP).

**11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:**

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :  
Non disponible

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/m3	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> 	Voies respiratoires 	Cat.3	# IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.1	# LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	# Non applicable (solide).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: # N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: # N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: # N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: # Non disponible.

Exposition à court terme: # Irritant pour les voies respiratoires. Risque de lésions oculaires graves. Irrite la peau.

Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible.



MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613



**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP).

12.1	<p><u>TOXICITÉ:</u></p> <p><u>Acute toxicity in aquatic environment</u> de composants individuels : Non disponible</p> <p><u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible</p> <p><u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible</p>
12.2	<p><u>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</u></p> <p># Non disponible.</p>
12.3	<p><u>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</u></p> <p>Non disponible.</p>
12.4	<p><u>MOBILITÉ DANS LE SOL:</u></p> <p># Non applicable.</p>
12.5	<p><u>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</u> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: # Non applicable (mélange inorganique).</p>
12.6	<p><u>AUTRES EFFETS NOCIFS:</u></p> <p><u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible.</p> <p><u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible.</p> <p><u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible.</p> <p><u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.</p>

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1	<p><u>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:</u> # Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) m° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.</p> <p><u>Élimination d'emballages souillés:</u> # Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE: # Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, jen conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.</p> <p><u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementacions locales.</p>
------	---



MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 **NUMÉRO ONU:** Non applicable14.2 **NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:** Non applicable14.3 **CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:**

14.4

Transport par route (ADR 2015) et  
Transport par chemin de fer (RID 2015):  
Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 37-14):  
Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2015):  
Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):  
Non réglementé

14.5 **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:**

# Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).

14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**

# S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés.

14.7 **TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:**

Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 **RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).Protection de sécurité par des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).Control of Cr(VI) soluble:

For cement treated with a Cr(VI) reducing agent the effect of the reducing agent decreases with time. Thus, the bags of cement should contain information on the date of packaging and the appropriate period of time for the reducing agent to continue to maintain the level of Cr(VI) soluble below 0.0002% of the total dry weight of the cement ready for use, according to EN 196-10. Should also indicate the appropriate storage conditions to ensure the effectiveness of the reducing agent.

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

15.2 **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:**

# Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

MACYPLAST EXTERIORES TEXTURADO  
Code: 70613

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP), Annexe III:

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

# CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

# Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- # · European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- # · Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

# ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- # · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- # · DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- # · DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- # · GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- # · CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- # · EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- # · ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- # · CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- # · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- # · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- # · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- # · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- # · COV: Composés Organiques Volatiles.
- # · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- # · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- # · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- # · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- # · ONU: Organisation des Nations Unies.
- # · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- # · RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- # · IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- # · IATA: International Air Transport Association.
- # · ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

# Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:Révision:Version: 1 05/10/2011  
Version: 2 13/01/2017# Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.